

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS229

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rapporteure propose de supprimer le renvoi à un décret prévu à l'article 2, qui n'apparaît pas nécessaire au regard de la précision de l'article, et qui contribuerait à ralentir les administrations.